



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion en visioconférence</b>	<b>5 septembre 2019</b>
<b>Président</b>	M. Michel NAGEOTTE
<b>Présents :</b>	MM. Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY - Jean Louis MONNOT
<b>Assistent :</b>	Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

### 1–SENIORS

#### MASCULINS

##### 1.1 COUPE DE FRANCE

La commission valide le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France effectué le Mardi 3 septembre dernier à 18h30 à l'Espace 3000 de Besançon (25 rue Joachim du Bellay) sous réserve des dossiers éventuels en cours et de l'homologation des installations des clubs recevants. Les rencontres se joueront le week-end du 14-15 Septembre 2019.

##### 1.2 DEMANDES

###### . Match n° 20261. – R2 – Marsannay/La Chapelle Guinchay du 8/09/2019

La commission prend connaissance de la demande du club de Marsannay pour jouer cette rencontre sur le terrain synthétique de Marsannay. Elle autorise ce changement.

###### . Championnats R1 - R3 – Equipes Belfort Sud

Le club de Belfort Sud a sollicité afin que les rencontres de championnat R1 et R3 soient au maximum en jumelage tout au long de la saison. Le club a également sollicité pour jouer les rencontres R1 à 20h00 et les rencontres R3 à 18h00.

La commission ne peut autoriser à jouer les rencontres de R3 à 18h00 en raison du manque du temps entre les deux rencontres (échauffement).

En conséquence, la commission fixe les rencontres de R3 le dimanche à 15h00 ou 14h30, en fonction de la période, elle précise que le club a la possibilité d'obtenir l'accord de ses adversaires pour fixer les rencontres le samedi à 17h30.

###### . Demande du club de Valdahon Vercel – Matches National 3

La commission prend connaissance de la demande du club pour jouer les rencontres de National 3 du 6 octobre et 3 novembre prochain sur le terrain synthétique de Saône, en raison du retard des travaux des vestiaires de Valdahon.

Après accord de la municipalité de Saône, la commission autorise cette demande.

Les matches concernés sont :

- . Match n° 21367.1 – Valdahon Vercel/Besançon Football
- . Match n° 21381.1 – Valdahon Vercel/Gueugnon

## FEMININ

### 1.3 DEMANDE

#### . Courriel du Villers les Pots – R1 F

La commission prend connaissance de la demande du club pour jouer les rencontres ci-après sur le stade Nicolot à Genlis.

- . Match n° 20803.1 – Villers Les Pots/Belfortaine ASM du 20/10
- . Match n° 20791.2 – Villers les Pots/Louhans Cuiseaux du 16/02
- . Match n° 20818.2 – Villers les Pots/Mellecey Mercurey du 5/04

Après accord de la municipalité de Genlis, la commission donne son accord

### 1.4 CHAMPIONNAT R3 F PHASE AUTOMNE

#### Composition des groupes

La commission prend connaissance du courriel de Levier reçu le 3 septembre sollicitant un changement de groupe, elle ne peut donner une suite favorable à la demande.

#### Retrait d'engagement

La commission prend connaissance de la demande de retrait du club d'Exincourt participant au championnat R3 F phase automne groupe E (erreur de saisie dans footclubs par le club) et inflige une amende de 100€.

La commission ayant reçu une demande d'engagement du club de Bart pour participer à ce championnat, elle décide de l'intégrer dans le groupe E à la place d'Exincourt.

Rappel du groupe :

Delle – Grandvillars – Colombier Fontaine – Chevremont 2 – Pays Minier et Bart

### 1.5 AMENAGEMENT DES HORAIRES DE MATCHES

#### Courriel du Club de Sarrey Montigny

##### R3 F :

La commission prend connaissance de leur demande pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche à 10h30, elle donne son accord.

#### Demandes déjà validées par la commission

##### R2F

- IS Selongey pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00 sur le terrain de Is Sur Tille
- Longvic pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche à 13h00 (12h30 pendant la période hivernale),
- Chatenoy pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00
- Les fins pour jouer ses rencontres à domicile à 13h (12h30 en période hivernale).

##### R3 F

- Delle pour jouer ses rencontres à domicile, le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique de Delle (accordé pour la période autorisée en fonction des RG).
- Perrouse pour jouer ses rencontres à domicile, le samedi à 20h00 sur le terrain synthétique (accordé pendant la période autorisée en fonction des RG).
- Les Sapins pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00
- Les Fonges pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche à 13h00 (12h30 pendant la période hivernale).
- Saône Mamirolle pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00.
- Vallée du Breuchin/Fougerolles pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00.
- Longvic pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h30
- Lure JS pour jouer ses rencontres à domicile, le dimanche à 13h00 (12h30 pendant la période hivernale)

- Château Joux pour ses rencontres à domicile, le dimanche matin à 10h00.

## 2-JEUNES

### MASCULINS

#### 2.1 – DEMANDE

##### . Courriel de Le Creusot JO

La commission prend connaissance du retrait d'engagement en compétition U17R.  
Elle inflige une amende de 100€.

#### 2.2 – TIRAGE 2EME TOUR COUPE GAMBARDELLA

64 équipes sont qualifiées pour ce 2<sup>ème</sup> tour (à noter que deux rencontres sont en instruction).

Pour ce 2<sup>ème</sup> tour, la commission procède au tirage au sort des 32 rencontres qui se disputeront le dimanche 22 septembre à 15h00.

- Match 01 – Pays Minier / Courcelles les Montbeliard
- Match 02 – Grandvillars / Vesoul FC
- Match 03 – Bavilliers / Lure JS
- Match 04 – E. Haute Lizaine-Héricourt / Belfortaine ASM
- Match 05 – GJ Larians Rougemont / Audincourt AS
- Match 06 – St Vit US / Valdahon Vercel
- Match 07 – Morteau Montlebon / Champagnole
- Match 08 – Arcade Foot Pays Lunetier / Besançon Football
- Match 09 – GJ Monts Vallées / Racing Besançon
- Match 10 – Massif Haut Doubs / GJ Avanne Aveney
- Match 11 – Doubs Sud US / Pontarlier CA
- Match 12 – Jura Lacs Foot / Maconnais UF
- Match 13 – GJ HL2S / Jura Sud Foot
- Match 14 – Macon FC / Jura Dolois Foot
- Match 15 – GJ Petite Montagne / Louhans Cuiseaux FC
- Match 16 – Chatenoy AS / Beaune AS
- Match 17 – Ouroux JS / Blanzly US Foot
- Match 18 – Buxy ou Mellecey Mercurey / St Sernin du Bois
- Match 19 – Gueugnon FC / Sud Foot 71
- Match 20 – La Clayette SR / St Marcel FR
- Match 21 – Bresse Nord / Paray USC
- Match 22 – Autun FC / St Germain du Plain-Baudrières
- Match 23 – Chevigny St Sauveur AS / Dijon USC
- Match 24 – Fauverney Rouvres / Is Selongey Foot
- Match 25 – Semur Epoisses / Quetigny AS
- Match 26 – Auxonne CS / Marsannay CL
- Match 27 – St Apollinaire AS / Fontaine les Dijon
- Match 28 – AFGP58 / SNID
- Match 29 – Joigny US / Nevers 58 FC
- Match 30 – La Charité US / Cosne UCS
- Match 31 – Avallon FCO / Sens FC
- Match 32 – Appoigny ou Auxerre ASC / Auxerre Stade

## 2.2 AMENAGEMENT DES HORAIRES

### Demandes déjà validées :

- Fontaine les Dijon FC pour ses rencontres de U14R à domicile le samedi à 14h00
- Pontarlier CA pour ses rencontres de U14R et U15R à domicile le samedi à 16h00, ses rencontres de U16R1 le dimanche à 12h30 (été) et 12h00 (hiver)
- St Apollinaire AS pour ses rencontres de U18R à domicile le dimanche à 13h00 (12h30 période hivernale)
- Vesoul FC pour ses rencontres de U14R à domicile le samedi à 16h00, ses rencontres de U16R1 le dimanche à 13h00 (12h30 période hivernale)
- Dijon USC pour ses rencontres de U15R à domicile le samedi à 15h30

La commission rappelle aux clubs que le choix de l'horaire doit obligatoirement se situer dans la ½ journée concernée par l'horaire de référence. Cet horaire s'applique sur toute la saison. En cas de changement, il faudra l'accord de l'adversaire.

## FEMININS

### 3.1 U18F REGIONAL 2

#### . Courriel de Blanzay Féminines US

La commission prend connaissance du courriel de ce club souhaitant se retirer de cette compétition. Elle lui inflige une amende de 100€

La commission transmet au Conseil d'Administration prévu le 6 septembre la constitution des groupes pour avis.

La première journée de championnat aura lieu le 21 septembre et non le 14 comme prévu initialement

### 3.2 AMENAGEMENT DES HORAIRES

#### . Desiderata club de Chevigny St Sauveur AS

La commission prend connaissance de la demande de disputer ses rencontres de U18F Régional 2 le samedi à domicile à 17h00.

Elle donne son accord.

## 3- FMI - FONCTIONNEMENT

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs**

### 3.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

#### . Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

#### . Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

### 3.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **Journée du 31 août et 1er septembre 2019**

##### Match n° 20102.1 – R1 – Jura Sud Foot 2/4 Rivières 70

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par l'arbitre, la commission valide le résultat. Elle rappelle que le constat d'échec doit être signé également par les deux clubs.

##### Match n° 20254.1 – R2 – Saint Marcel/Jura Dolois 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre, la commission valide le résultat.

##### Match n° 20186.1 – R2 – Gueugnon 2/Paray 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et inflige une amende de 30€ au club de Gueugnon FC pour non-envoi du constat d'échec. Elle valide le résultat.

##### Match n° 20831.1 – R3 – Chevannes/Migennes

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre, la commission valide le résultat.

##### Match n° 20652.1 – R3 – Ornans 2/St Jean de Losne

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre, la commission valide le résultat.

La commission prend connaissance des feuilles de match papier des rencontres ci-dessous comptant pour le 2<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France et valide les résultats.

Match n° 22075.1 – Tramayes/Dompierre Matour

Match n° 22091.1 – Gergy/Buxy

##### Match n°21951.1 – Coupe Gambardella – Jura Lacs / AS Sornay

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre. Au vu du problème rencontré, le club de Jura Lacs n'ayant pas donné les accès à l'utilisateur via FOOTCLUBS, la commission inflige une amende de 46€ au club de Jura Lacs pour absence de code. Elle valide le résultat

##### Match n°21969.1 – Coupe Gambardella – E. Lac Remoray Vaux FC / FC Valdahon Vercel

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre,

Elle valide le résultat.

Match n°21964.1 – Coupe Gambardella – L’Isle sur Doubs / Audincourt

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre

Elle valide le résultat.

Match n°21953.1 – Coupe Gambardella – Buxy / Mellecey Mercurey

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre

Elle valide le résultat.

Match n°21948.1 – Coupe Gambardella – St Germain du Plain / Abergement Lessard

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre.

Elle valide le résultat.

Match n°21954.1 – Coupe Gambardella – St Vallier Sports / Gueugnon FC

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre et inflige une amende de 30 € au club de St Vallier Sports pour non-envoi du constat d’échec.

Elle valide le résultat.

Match n°21944.1 – Coupe Gambardella – Marsannay / E. Sennecey Neuilly

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre.

Elle valide le résultat.

Match n°21942.1 – Coupe Gambardella – Auxonne CS / Magnien FC

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre

Elle valide le résultat.

Match n°21949.1 – Coupe Gambardella – Vaux les St Claude / St Marcel FR

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre et inflige une amende de 30 € au club de Vaux les St Claude pour non- envoi du constat d’échec.

Elle valide le résultat.

Match n°21947.1 – Coupe Gambardella – Jura Sud Foot / Bresse Jura Foot

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d’échec signé par les deux clubs et l’arbitre. Elle rappelle à ce club qu’il doit utiliser les imprimés de la Ligue Bourgogne-Franche Comté.

Elle valide le résultat.

Match n°21941.1 – Coupe Gambardella - Corbigny CS / Auxerre Stade

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle inflige une amende de 20€ au club de Corbigny CS pour transmission tardive.

Elle valide le résultat.

**RAPPEL NATIONAL 3**

La commission rappelle que les clubs disputant la compétition de National 3 doivent impérativement transmettre la FMI dans les 2 heures qui suivent la rencontre.

**AUTRES DIVISIONS**

La commission précise que les transmissions FMI doivent être envoyées le lundi matin au plus tard.

**Le Président,**

**Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*